



**EPD - DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE
PRODUIT
AVK GROUPE
2026**



DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE PRODUIT : EPD

Une EPD (Environmental Product Declaration en anglais) est un document officiel, standardisé, transparent et vérifié par un tiers indépendant qui présente les impacts environnementaux d'un produit sur l'ensemble de son cycle de vie.



Points clés :

- Basée sur une Analyse du Cycle de Vie (ACV)
- Encadrée par des normes internationales
- Conforme aux normes ISO 14025 / ISO 14040 / 14044 / EN 15804:2012+A2:2019/AC:2021
- Vérifiée par un organisme indépendant
- Comparable entre produits similaires
- Publiée dans une base de données accessible publiquement



Comment est construite une EPD ?

Une EPD repose sur une Analyse du Cycle de Vie (ACV) qui évalue les impacts environnementaux à chaque étape :

- Extraction des matières premières
- Fabrication
- Transport et distribution
- Utilisation
- Fin de vie (recyclage, élimination...)

Cette méthodologie suit des normes ISO (14040 et 14044) et des règles spécifiques par catégorie de produit (PCR), pour garantir la cohérence des résultats.

Que contient une EPD ?

Une EPD présente des données chiffrées et objectives sur différents indicateurs environnementaux :

- Empreinte carbone (réchauffement climatique)
- Consommation d'énergie
- Utilisation des ressources
- Production de déchets
- Impacts sur l'air, l'eau, les sols...

Une EPD ne porte pas de jugement sur la performance environnementale d'un produit, elle fournit des données factuelles qui permettent de comparer et, le cas échéant, d'identifier un produit plus performant.

Le rôle du système EPD International

Le programme EPD International :

- Vérifie les EPD via un organisme indépendant
- Enregistre les déclarations dans une base publique
- Garantit un cadre transparent, standardisé et reconnu mondialement
- Toutes les EPD publiées sont accessibles librement dans une bibliothèque en ligne.

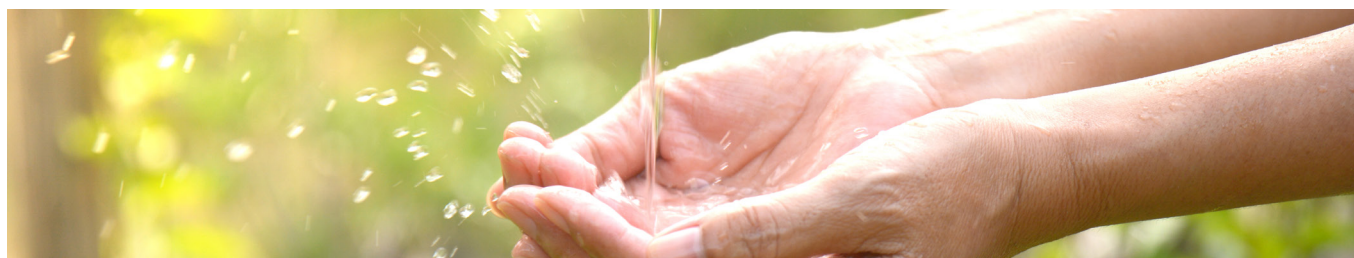
Analyse complète du cycle de vie

Une EPD couvre toutes les étapes du produit, offrant une vision globale de ses impacts environnementaux, contrairement à d'autres approches plus partielles.

Données fiables et vérifiées

Toutes les EPD sont vérifiées par un organisme indépendant, ce qui garantit la crédibilité des données.

L'APPROCHE AVK



Des données fiables pour construire des projets durables.

La demande de Déclarations Environnementales de Produits (EPD) est motivée par plusieurs facteurs, notamment les exigences de nos clients et l'importance croissante accordée au développement durable. Le secteur de la construction est particulièrement demandeur de ces déclarations. Nos clients recherchent des informations sur l'impact environnemental d'un produit afin de faire des choix plus durables.

Plusieurs usines du groupe AVK ont déployé des méthodes de calcul des émissions de CO₂ équivalent (CO₂e) sur l'ensemble du cycle de vie de nos produits, constituant un socle essentiel pour le développement des EPD.

Grâce à cette structuration, nous avons renforcé en 2024/25 le suivi de

la disponibilité des EPD. Leur nombre, approuvés par des organismes tiers, est en constante augmentation : le groupe AVK dispose désormais de 26 EPD.

Nous poursuivrons cette dynamique afin d'éditer de nouveaux EPD et ainsi d'élargir la couverture de notre gamme.

Notre objectif est d'atteindre plus de 30 EPD sur l'année fiscale 2025/26.



Chez AVK France, les produits concernés par les EPD sont :

- Les **vannes à opercule à brides** série 06/30-0035, série 18/70-004 et série 18/80-001
- Les **vannes à opercule à embouts PEHD** série 36/70 et série 36/80
- Les **vannes à papillon double excentrique** série 756
- Les **vannettes** série 103
- Les **manchons symétriques et dissymétriques grande tolérance Supa Maxi™** série 631 et série 632
- Les **adaptateurs à bride grande tolérance Supa Maxi™** série 633

VALEUR CLIENT

Intégrez des indicateurs environnementaux fiables et vérifiés par des organismes indépendants dans vos prises de décisions et vos appels d'offres.

Pourquoi une EPD est importante pour vous ?

AVK dispose déjà de 26 EPD, ce qui signifie que notre impact environnemental a été mesuré de manière rigoureuse, vérifié par un organisme indépendant et publié selon des standards internationaux. Cela garantit une transparence totale vis-à-vis de nos clients et partenaires.

De réels bénéfices pour vos projets:

- Prouver la performance environnementale des produits
- Répondre aux exigences réglementaires et des appels d'offres
- Renforcer la crédibilité et la transparence
- Faciliter objectivement la comparaison entre différentes solutions
- Améliorer la stratégie RSE et l'éco-conception
- Faciliter les réponses aux appels d'offres
- Répondre aux exigences environnementales avec des données certifiées

Nos EPD sont disponibles sur demande ou sur notre site internet avk.fr et intégrables directement dans vos études.

AVK FRANCE S.A.S.

www.avk.fr
+33 (0)2 54 74 23 13

Z.I. de VILLEBAROU
4 Rue de la Garbotière
CS 2904
41 029 BLOIS Cedex

© 2025 AVK GROUP A/S

